

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

VU la loi du 2 mars 1982 n° 82-213 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

VU les articles L.2213-1, L.2542-2, L.2542-3, L.2542-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande d'arrêté municipal de la société TAMAS BTP 67 en date du 24/06/2024 pour des travaux de raccordement au 4, route de Griesheim ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les normes à assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues et voies publiques ;

### ARRETE

**Article 1 :** La société TAMAS BTP 67 est autorisée à occuper le domaine public et, lorsque les travaux ont lieu :

- **Route de Griesheim entre les n°2 et 6, à réduire la largeur de la chaussée à une voie** dans le sens des numéros décroissants (vers le village) et à barrer la circulation dans le sens des numéros croissants (vers Griesheim) à partir du n°2.  
Une déviation en direction de Griesheim sera mise en place par la rue du Ried et la rue Andersen
- **Rue du Ried entre les n°1 et 11, à mettre en place un alternat à vue**

**Article 2 :** Le stationnement est interdit dans l'emprise des travaux à l'exception des véhicules nécessaires aux travaux et la vitesse limitée à 30 km/h.

**Article 4 :** La société TAMAS BTP 67 est chargée de la mise en place de la signalisation nécessaire à l'application des dispositions du présent arrêté en fonction de l'avancement des travaux. En particulier, elle veillera à dévier la circulation piétonne sur le trottoir d'en face.

**Article 5 :** Toutes les dispositions du présent arrêté seront effectives selon les besoins et l'avancement des travaux dans la période du **08/07/2024 au 19/07/2024 inclus**.

**Article 6 :** L'autorisation AM 067-2024 est prolongée jusqu'au **9 août 2024**.

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- TAMAS BTP 67
- Police pluricommunale
- Gendarmerie de Rosheim
- SDIS,
- Sélect'OM
- Affichage



Bischoffsheim, le 22 juillet 2024

Le Maire,  
Claude LUTZ

